

Spécialité Perfectionnement sportif mention Squash

RNCP39832 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DEJEPS — Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335, 411
Formacode(s)	15436, 15409
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	05/09/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH	32342812800066	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport l'entraînement des activités de squash nécessite la possession d'un diplôme d'Etat figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le DEJEPS "squash" permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

Coordination d'une équipe bénévole et professionnelle au sein d'une structure de squash :

Organisation des collaborations entre professionnels et bénévoles en adaptant les modalités de communication, les objectifs, les moyens et outils aux particularités de chaque membre de l'équipe pour favoriser l'intégration de tous

Gestion de la dynamique de groupe en incluant chaque membre au regard de ses caractéristiques et besoins particuliers

Définition des choix techniques et stratégiques

Conception de la communication adaptée aux caractéristiques singulières du public visé

Représentation de la structure auprès des différents acteurs et partenaires

Encadrement d'activités de perfectionnement sportif en squash :

Proposition de programme de perfectionnement sportif dans la cadre des objectifs de la structure de squash adapté aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés

Définition des modes d'intervention à caractère technique adaptées au niveau de progression technique et aux caractéristiques spécifiques des pratiquants

Proposition de démarches d'entraînement adaptés aux objectifs et aux caractéristiques spécifiques des compétiteurs

Encadrement des apprentissages techniques en squash en prenant en compte les caractéristiques spécifiques des pratiquants

Conduite des temps de perfectionnement en squash en lien avec les singularités des pratiquants

Analyse les potentiels et les limites des pratiquants en lien avec leurs spécificités
Accompagnement des pratiquants dans l'analyse de leur pratique en adaptant les démarches et outils pédagogiques à leurs caractéristiques spécifiques
Conception des interventions dans le champ de la formation en squash à partir des singularités des stagiaires
Mise en oeuvre de situations formatives en squash à partir des singularités des stagiaires
Encadrement du squash en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même :
Encadrement du squash en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers, et en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leurs singularités
Vérification de la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité squash en prenant en compte les caractéristiques singulières des pratiquants
Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en squash

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Concevoir un projet d'action :

- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel en tenant compte des particularités des publics impliqués
- Formaliser les éléments d'un projet d'action en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués
- Définir les moyens nécessaires à la mise en oeuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués

Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action :

- Animer une équipe de travail en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous
- Promouvoir les actions programmées en adaptant les modalités de communication aux singularités de son interlocuteur
- Gérer la logistique des programmes d'action
- Animer la démarche qualité

Conduire une démarche de perfectionnement sportif en squash :

- Conduire une démarche d'enseignement en squash en prenant en compte les particularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants
- Conduire une démarche d'entraînement en squash à partir des caractéristiques singulières adaptées aux objectifs de perfectionnement sportif des pratiquants
- Conduire des actions de formation en squash en prenant en compte les singularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants

Encadrer le squash en sécurité :

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en squash
- Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en squash en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en squash tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les structures employeuses des titulaires du DEJEPS « squash » sont principalement les associations sportives affiliées à la Fédération française de squash, les structures privées, les comités départementaux et les ligues. Le titulaire du DEJEPS « squash » développe son activité professionnelle avec le statut de salarié ou celui de travailleur indépendant.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

La certification permet d'occuper des emplois de entraîneur en squash. Il peut également remplir des fonctions d'agent de développement et de formateur dans le cadre de projets sportifs territoriaux.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'entraîneur en squash est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- attester d'une expérience pédagogique de deux cents heures pendant deux maximum saisons sportives en squash ;
- justifier d'une maîtrise technique en squash.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	10 200 €
Selon la branche	6 000 € – 10 578 €
Prise en charge	Branches concernées
10 200 €	Valeur par défaut · 209 branches

10 578 €	CPNE Travail Temporaire, CPNEF Sport
10 000 €	CPNEFP de l'enseignement privé indépendant
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 05/09/2029

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39832/>